



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL N°17

Réunion du Mardi 12 novembre 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

LE BOURGET – STADE DANIEL VOILLOT – NNI 930130202

Reprise de dossier suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 02/04/2024.

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYE prov jusqu'au 02/10/2024 dans l'attention de réception des tests insitu.

La Commission accuse réception des tests insitu en date du 08/08/2024 et propose un classement de cette installation en niveau T4 SYE jusqu'au 02/04/2034.

TRAPPES – Gymnase Youri GAGARINE – NNI 786219901

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S., le 31/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3 du 28/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de masse, du terrain et des vestiaires
- Arrêté d'Ouverture au Public
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/11/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement

PARIS – STADE DE LA MUETTE – NNI 751160401

Reprise de dossier suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 24/09/2024.

La Commission accuse réception des tests insitu en date du 08/10/2024 et classe cette installation en niveau T6 SYN jusqu'au 24/09/2034.

CHATILLON – STADE GUY MOQUET 2 – NNI 920200102

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2025.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 18/10/2024 suite à une réhabilitation des vestiaires.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 27/09/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- *Plan du terrain en date du 03/09/2024*
- *Plan de situation et des masses en date du 05/07/2023*
- *Plan des vestiaires Rdc sous tribune*
- *Rapport de visite*

Elle constate l'absence des documents suivants :

- *Arrêté d'Ouverture au Public ou Attestation Administrative de Capacité*
- *Plan des vestiaires 1^{er} étage sous tribune*
- *Plan des vestiaires du bâtiment annexe*

CHARENTON-LE-PONT – STADE HENRI GUERIN – NNI 940180101

Reprise de dossier suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 17/09/2024.

La Commission accuse réception des tests insitu en date du 31/10/2024 et propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 17/09/2034,

PARIS – STADE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS – NNI 751130501

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 14/09/2028.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 07/11/2024, suite à un changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 05/11/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- *Attestation Administrative de Capacité en date du 03/10/2019*
- *Plan de situation et des masse en date du 07/11/2024*
- *Rapport de visite du 07/11/2024*

Elle constate l'absence des tests insitu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation sportive en niveau T5 SYE prov jusqu'au 12/05/2025, dans l'attente de réception des tests insitu.

Le rapport de visite et les plans ne sont pas chargés dans STADIUM (seul le formulaire de classement)

1.3 Changements de niveau de classement

MONTEREAU-FAULT-YONNE – STADE JEAN BOUIN N°2 – NNI 773050202

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 28/09/2025.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 04/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN du 27/09/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

S'agissant d'un niveau T2, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. de la F.F.F..

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

COMPANS – STADE MUNICIPAL – NNI 771230101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 06/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 05/09/2024

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 221 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.63
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose un classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 12/11/2028.

LE BOURGET – STADE DANIEL VOILLOT – NNI 930130202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 07/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 14/10/2024 (niveau de classement sollicité non précisé).

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose un classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 12/11/2028.

MONTEREAU-FAULT-YONNE – STADE JEAN BOUIN N°2 – NNI 773050202

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 05/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 03/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Led
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 304 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.34
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.50

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 12/11/2028.

Le contrôle ne correspond pas à l'étude d'éclairage revoir le réglage des projecteurs.

ELANCOURT – STADE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 782080301

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 25/08/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 06/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 24/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 168 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.67

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/11/2028.

CHATENAY-MALABRY – STADE DES BRUYERES – NNI 920190201

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 19/12/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 08/11/2024.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 04/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.68

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/11/2028.

NANTERRE – STADE GABRIEL PERI N°1 – NNI 920500101

Reprise de dossier suite au dernier contrôle de l'éclairage

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 03/09/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 12/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 04/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 249 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.67

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/11/2026.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

ASNIERES-SUR-SEINE – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU NNI 920040101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 24/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un remplacement d'un gazon synthétique , ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 06/11/2024.
- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 06/11/2024
- Plan de l'aire de jeu de **100 m x 60 m.** avec zone de sécurité de 3,63. (tracé d'un jeu de rugby)
- Plan de coupe.
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.

4. DIVERS

Courriel du club de CHAMPS FC demandant des précisions sur la couleur des tracés de Foot à 8.

La Commission informe que le club les dispositions réglementaires suivantes du Règlements des Terrains et Installations Sportives stipule que :

Article 3.8.4 : « *Le football peut se jouer à effectif de moins de 11 joueurs sur des terrains dits réduits : A8, A5. La couleur de marquage conseillée est le bleu. »*

Article 5.5 : « *L'aire de jeu est tracée de façon apparente en lignes blanches, ou bleues en tracés multiples, de 5 à 7 cm maximum ».*